

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent.
Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires
à proximité de vos trajets quotidiens.

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site :
consignesdetri.fr
ou utilisez l'application
gratuite « guide du tri »
de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers, emballages et
briques en carton



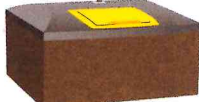
bouteilles
et flacons
en plastique



emballages en métal

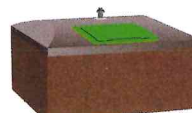


tous les autres emballages
en plastique



À déposer en **vrac**, sans les emboîter
ni les compacter.

VERRE



BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur individuel
ou collectif.

CARTONS BRUNS



À déposer **à plat** dans les bornes d'apports
volontaires pour les communes équipées.

VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES



lafibredutri.fr

MOBILIER, GRAVATS, CHIMIQUES...



 **Déchèterie**
ou ressourcerie



uniquement en
 **Déchèterie**

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie
la plus proche.